

«Les quotas, un aveu d'échec»

POLITIQUE • Le système des quotas tendrait à figer les identités. Imposer un nombre minimum de femmes au parlement n'est pas une solution. Interview.

PROPOS RECUEILLIS PAR

CHRISTIANE IMSAND

Combien de sièges pour les Latins au Conseil fédéral? Combien de sièges pour les femmes au parlement? Le débat sur les quotas est récurrent en Suisse, mais il dépasse largement le cadre helvétique. «Nous vivons dans un monde de quotas, affirme le politologue tessinois Nenad Stojanovic. C'est l'aveu d'échec d'une société fondée sur l'égalité des chances». Il s'en explique dans un ouvrage original qui conjugue la forme du dialogue avec l'analyse politique. Interview.

La Suisse parle beaucoup de quotas, mais peut-on dire que c'est un pays de quotas?

Nenad Stojanovic: En l'an 2000, les électeurs ont massivement rejeté l'initiative populaire qui voulait institutionnaliser les quotas de femmes en politique. En Suisse, on préfère des règles informelles pour inclure les minorités. Voyez le Conseil fédéral. Il n'a jamais été composé de sept Alémaniques, bien qu'il soit élu par une Assemblée fédérale à majorité alémanique. Les francophones ont toujours été représentés.

Ce n'est pas le cas des italophones. Un quota pourrait leur assurer un siège....

Il n'y a pas de consensus au Tessin à ce propos. Ce serait la première fois en Suisse qu'on reconnaîtrait des droits spécifiques à une communauté linguistique sur le plan constitutionnel. Si la Suisse franchissait ce pas, elle ne serait plus une fédération basée sur l'égalité des cantons et des citoyens, mais un pays multiethnique dont les parties constitutives sont des communautés linguistiques.

On a vu en Belgique que cela ne favorise pas la cohésion nationale.

Oui, car les quotas rigides tendent à figer les identités. La société belge est divisée entre les Flamands et les francophones alors que dans un système plus flexible on peut mettre en valeur plusieurs identités. La langue en est une, mais elle ne recoupe pas forcément l'identité religieuse, culturelle, politique ou de genre. Il n'y a pas de raison de privilégier cet élément de l'identité par rapport aux autres.

On peut aussi voir dans le quota un déni de démocratie. Peut-on encore parler d'élections libres si des sièges sont



De gauche à droite: les conseillères aux États Anita Fetz, Pascale Bruderer et Géraldine Savary. KEYSTONE

réservés aux femmes ou à un groupe ethnique?

Je ne parlerais pas de déni de démocratie. Il peut y avoir des contextes où des quotas se justifient pour des raisons pragmatiques, afin d'apaiser ou de stabiliser une région. C'est le cas en Suisse pour les Jurassiens bernois qui ont droit à un siège dans le gouvernement cantonal.



«La logique des quotas remet en cause la démocratie représentative»

NENAD STOJANOVIC

Ce n'est cependant pas une solution optimale car la logique des quotas remet en cause la logique de la démocratie représentative. S'il faut être une femme pour représenter les femmes, Tessinois pour représenter les Tessinois, ou handicapé pour représenter les

handicapés, plus personne ne peut me représenter car personne ne partage toutes mes caractéristiques identitaires. Un Tessinois de gauche ne se sentira pas représenté par un Tessinois de la Lega.

Comment se défaire d'un quota une fois qu'il est installé?

C'est presque impossible si son caractère provisoire n'est pas précisé d'emblée. On le constate en Suisse avec la composition du Conseil des États qui correspond au contexte du XIX^e siècle. L'attribution de deux sièges par canton avait alors permis de donner un certain poids aux cantons catholiques qui avaient perdu la guerre du Sonderbund. Aujourd'hui, le système est figé alors que la situation démographique a considérablement évolué. Uri a le même poids politique que Zurich dont

la population est quarante fois plus importante. Ceux qui profitent de ce système ne vont pourtant pas l'abandonner.

Quelle autre solution pour intégrer les minorités?

Je privilégie un système indirect qui ne garantit pas un siège mais organise le système électoral de façon à ce qu'il y ait une forte probabilité qu'une minorité soit représentée. C'est ce que fait le Valais. Chacune des trois régions a droit à un siège au Conseil d'Etat, mais il n'est nul part spécifié que le siège est réservé à un Alémanique ou à un Romand.

Pour les femmes, on peut prévoir des quotas sur les listes électorales plutôt que des sièges réservés au parlement. Ce type de formule maintient la liberté de choix des électeurs. I

> Nenad Stojanovic, «Dialogue sur les quotas. Penser la représentation dans une démocratie multiculturelle», Ed. Les Presses de Sciences Po, 374 pages.

EN BREF

LIGNE À HAUTE TENSION Enfouissement très partiel

Les partisans d'un enfouissement total de la future ligne à haute tension dans la vallée de Conches (VS) perdent une manche cruciale. Le Tribunal fédéral accepte un recours de la société Swissgrid, opposée au réexamen d'une variante souterraine de l'ensemble du tracé. Seul l'enfouissement de la ligne dans la région du parc naturel du Binntal et du hameau de Hockmatte reste à l'étude. Les juges fédéraux ont corrigé sur ce point un jugement du Tribunal administratif fédéral. ATS

AVS

Pas de hausse pour les rentiers

Les bénéficiaires récents de rentes de survivants et d'invalidité de la LPP ne recevront pas davantage l'année prochaine. L'Office fédéral des assurances sociales a indiqué hier qu'il n'y aura pas d'adaptation au renchérissement au 1^{er} janvier 2014. Il faudra donc attendre 2015 pour que les rentes créées en 2010 et avant soient éventuellement relevées. ATS

AGRESSIONS SEXUELLES

Six adolescents reconnus coupables

Six adolescents de 14 et 15 ans ont été reconnus coupables d'agressions sexuelles sur une fille de 14 ans à Reiden (LU). Le juge des mineurs les a condamnés à des peines de prison avec sursis allant de 4 à 11 mois. Ils doivent aussi suivre une thérapie ambulatoire. Deux des adolescents ont été en outre reconnus coupables de viol et un troisième de tentative de viol. ATS

GÉOTHERMIE

Test de production

Le projet de géothermie à Saint-Gall est entré dans une nouvelle phase. Les premiers tests de production ont débuté. Ils permettront d'en savoir plus sur l'eau chaude et le gaz qui se trouvent en profondeur. Le risque de tremblement de terre est pris en compte. ATS

SECRET BANCAIRE

La Suisse signe la convention de l'OCDE

La Suisse est devenue hier le cinquante-huitième pays à signer la convention de l'OCDE et du concernant l'entraide administrative mutuelle en matière fiscale, qui prévoit un échange spontané d'informations. Cette signature intervient après que le Conseil fédéral a approuvé la Convention le 9 octobre.

La Convention multilatérale a été signée par l'ambassadeur de Suisse auprès de l'organisation, Stefan Flückiger, au cours d'une cérémonie tenue au siège de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris.

Le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría a salué l'adhésion de la Suisse à la Convention, selon un communiqué de l'organisation. Selon lui, elle «envoie un signal clair et fort montrant que la Suisse fait partie de la communauté des États pour qui la coopération fiscale internationale est une nécessité.»

«Cette signature est un pas important accompli par la Suisse en vue de résoudre les questions soulevées dans son examen par les pairs, réalisé par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements. D'autres mesures devront être prises parallèlement à la ratification de la Convention», a encore dit M. Gurría.

«La Suisse s'efforce depuis mars 2009 de respecter les normes internationales en matière fiscale», a pour sa part déclaré l'ambassadeur suisse. «La signature de la Convention confirme l'engagement de la Suisse à participer à la lutte mondiale contre l'évasion et la fraude fiscales, dans le but de préserver l'intégrité et la réputation de la place financière du pays», selon Stefan Flückiger.

La convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe prévoit que les fisces des pays signataires coopèrent pour faire la chasse aux fraudeurs domiciliant leurs avoirs à l'étranger pour échapper à l'impôt, que ce soit en échangeant des données, en procédant à des contrôles fiscaux simultanés ou en aidant au recouvrement. Surtout, avance Pascal Saint-Amans, directeur du centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, la convention «prépare le passage à l'échange automatique de données fiscales», dont l'organisation de pays riches veut faire la nouvelle norme internationale, si possible à partir de 2015.

Evoquant le nombre grandissant de pays ayant signé le texte ou s'appropriant à le faire, dont, par exemple, les paradis fiscaux sous influence britannique, il estime qu'il s'agit d'un «mouvement inéluctable» et que les États qui s'y soustrayaient «allaient commencer à se marginaliser». ATS

MÉDIAS

Tamedia supprime vingt emplois

Tamedia Publications romandes s'appête à confier à un partenaire externe la production de ses annonces. La mesure devrait coûter une vingtaine d'emplois, dont dix licenciements environ, à l'entité romande du groupe de presse alémanique.

L'externalisation interviendra d'ici au printemps prochain, a indiqué hier Tamedia Publications romandes. Le département concerné, celui du Préresse à Lausanne, en subira l'impact avec «une dizaine de départs en retraite anticipée et une dizaine de licenciements».

Les collaborateurs concernés bénéficieront d'un soutien et disposent d'un droit de consultation, précise le communiqué. Au total, le département du service d'édition compte près de trois cents personnes en Suisse romande.

La décision de confier à l'extérieur la production des annonces s'explique par la forte baisse des volumes subie ces dernières années. Elle est aussi la conséquence de «l'évolution constante de l'industrie des médias» et de l'apparition de nouveaux systèmes technologiques de traitement. ATS

PUBLICITÉ

Offre à nos abonné-e-s

jazzContreBand THÉÂTRE FORUM MEYRIN

LES RIVES
Titi Robin

10 billets pour le concert "Les Rives", Titi Robin dans le cadre de JazzContreBand le vendredi 18 octobre à 20h30
Appelez le 022 320 09 57 dès 14h

Retrouvez *Le Courrier* sur internet
www.lecourrier.ch